

TARIFS 2016 / 2017

L'inscription à Saint Victor vaut acceptation des conditions financières exposées ci-après.

Les contributions que nous vous demandons nous donnent la possibilité d'offrir, à vos enfants, les meilleures conditions possibles d'apprentissage.

Comme pour 2015 / 2016, la facturation est annuelle, vous recevrez une seule note de frais pour l'année au mois d'octobre (suivre l'estimation de paiement pour les règlements par chèque ou espèces).

Frais d'inscription par enfant : 10 € à la première inscription

Contribution familiale : L'établissement est habilité à percevoir les bourses.

		COLLEGE	LYCEE
1 ^{er} enfant	Montant	570 €	690 €
	Facturation	90 € à l'inscription ou réinscription + 480 € sur la facturation annuelle	90 € à l'inscription ou réinscription + 600 € sur la facturation annuelle
2 ^{ème} enfant	Montant	512 €	630 €
	Facturation	90 € à l'inscription ou réinscription + 422 € sur la facturation annuelle	90 € à l'inscription ou réinscription + 540 € sur la facturation annuelle
à partir du 3 ^{ème} enfant	Montant	109 €	109 €
	Facturation	90 € à l'inscription ou réinscription + 19 € sur la facturation annuelle	90 € à l'inscription ou réinscription + 19 € sur la facturation annuelle

Cotisations obligatoires par enfant : 64 € sur la facturation annuelle

Cette somme couvre :

* les cotisations qui seront reversées aux différents organismes qui forment la **structure administrative de l'enseignement catholique**, sans lesquels il n'y aurait pas d'Enseignement Catholique

* **l'assurance scolaire obligatoire et individuelle** : celle de l'établissement (Mutuelle Saint Christophe) couvre non seulement les sorties et activités péri-scolaires mais aussi l'enfant contre les dégâts qu'il se fait à lui-même ou par tiers non identifié, 24h/24h, 365 jours par an, y compris en activités sportives (dont rapatriement ski), bris de lunettes etc... **accident**.

Demi-pension : deux possibilités selon que votre enfant est inscrit demi-pensionnaire ou externe.

	ELEVE DEMI – PENSIONNAIRE	ELEVE EXTERNE
Prix du repas	5,30 €	
Forfait annuel (133 repas)	Environ 705,00 € selon les années scolaires	5,70 € par repas

- Il est conseillé aux élèves prenant régulièrement 1, 2, 3 ou 4 repas de s'inscrire au forfait ; le règlement se fait, **au prorata** du nombre de jours par semaine, avec la facturation annuelle.
- Pour le 3^{ème} trimestre, une réduction sera faite d'office sur la facturation annuelle, en fonction de la date effective de fin des cours, selon les niveaux.
- Les repas qui ne sont pas pris du fait de l'établissement (journée pédagogique par exemple) sont déduits de la facture.
- Les repas qui ne sont pas pris du fait de l'élève (absences, maladies,...) ne sont pas remboursés sauf pour une maladie entraînant une semaine d'absence (4 repas).
- Pour les activités à la journée, un pique-nique est fourni aux demi-pensionnaires du jour.
- Pour les voyages, un remboursement partiel est effectué, 2 € par repas sont gardés pour les frais fixes liés au service de restauration.

Etude du soir : à l'année : 177 € pour 3 ou 4 soirs par semaine / 93 € pour 2 soirs par semaine
51 € pour 1 soir par semaine

Adhésion APEL par famille (facultative et apparaissant sur votre facture) : 20 € (estimation selon le tarif 2015 / 2016)

Activités Collège - Lycée : (temps forts - sorties de classe - activités diverses) : la participation aux frais est portée sur la facture annuelle sous forme de forfait.